

# Votre déclaration de revenus 2020

Renseignements fiscaux



**FINANCIÈRE  
BANQUE NATIONALE**  

---

**GESTION DE PATRIMOINE**

Afin de vous aider à compléter votre déclaration de revenus, vous trouverez dans ce guide un survol des feuillets fiscaux canadiens les plus communs. En plus de ce guide, le présent envoi contient le feuillet T5 / Relevé 3, ainsi que le sommaire « Revenus de placements », des pièces importantes de votre déclaration de revenus. Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller en placement ou son équipe.

Étant donné la complexité du système fiscal canadien, nous vous recommandons de communiquer avec votre conseiller fiscal indépendant afin d'obtenir des conseils personnalisés selon votre situation ou de consulter les règlements et les publications de l'Agence du revenu du Canada, de Revenu Québec et de l'Internal Revenue Service pour de l'information plus détaillée.

---

## Feuillet T5 (fédéral) / Relevé 3 (Québec) – « État des revenus de placements »

---

Le feuillet T5 / Relevé 3 fait état de tous les revenus de dividendes et d'intérêts portés à vos comptes de placement non enregistrés. Les montants figurant dans les cases du feuillet T5 / Relevé 3 représentent les totaux indiqués sur le sommaire « Revenus de placements », qui regroupe tous vos comptes. Veuillez noter que ce feuillet ne sera pas émis si le total des revenus de placements figurant sur le sommaire est inférieur à 50 \$. Vous devez toutefois inclure ces revenus à votre déclaration de revenus.

### Revenus étrangers

Les revenus de dividendes ou d'intérêts de source étrangère figurent à la case 15 du T5 (case F du Relevé 3) et l'impôt payé au pays étranger à l'égard de ces revenus est inscrit à la case 16 du T5 (case G du Relevé 3).

### Intérêts courus

Les intérêts courus durant l'année sur les titres d'emprunt à escompte (ex. : coupons détachés et obligations résiduelles) et les titres d'emprunt à intérêt composé (ex. : certificat de placement garanti) doivent être déclarés à chaque année, même si les intérêts ne sont pas versés. Ces intérêts sont inclus dans votre feuillet T5 / Relevé 3, à l'exception des intérêts courus sur les coupons détachés et obligations résiduelles qui figurent sur un relevé distinct prévu à cet effet. Seuls les détenteurs de ce type de placement recevront ce relevé dans les semaines à venir.

### Transfert de titres vers un compte enregistré

Si des obligations d'épargne ou d'autres types d'obligations sont transférées avec les intérêts

courus à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou à un régime enregistré d'épargne-études (REEE), ces derniers seront inclus dans le feuillet T5 / Relevé 3, et figureront également sur le sommaire « Revenus de placements ».

---

## Sommaire « Revenus de placements »

---

Ce sommaire récapitule par ordre chronologique l'ensemble des revenus de placements portés à vos comptes non enregistrés durant la période.

De plus, il contient des renseignements sur les intérêts que vous avez payés durant l'année, par exemple les intérêts sur le solde débiteur des comptes sur marge ou les intérêts courus payés au moment de l'achat d'une obligation. Les intérêts courus qui ont été payés ne doivent pas être déduits des autres intérêts reçus; il faut plutôt les ajouter aux autres frais financiers, si ces derniers sont déductibles. Notez que les frais d'administration annuels d'un REER, d'un FERR, d'un CELI, d'un REEE, d'un CRI, d'un FRV ou d'un REEI acquittés à l'extérieur de ces régimes ne sont pas déductibles.

---

## Feuillet T5008 (fédéral) / Relevé 18 (Québec) – « État des opérations sur titres »

---

Si vous avez disposé de titres dans votre compte non enregistré au cours de l'année 2020, vous recevrez un feuillet T5008 / Relevé 18. Les produits de disposition sont reportés séparément des frais et commissions que vous avez payés, et ce, conformément aux exigences des autorités fiscales.

Le coût comptable de ces titres est indiqué à la case 20 de ce feuillet. Notez qu'au moment d'établir votre gain ou perte provenant d'une disposition, vous êtes tenu d'effectuer des ajustements, lorsque requis, au coût comptable afin de déterminer le prix de base rajusté (ou PBR). Vous pouvez vous référer à vos relevés de portefeuille et/ou avis d'exécution afin d'obtenir ces informations.

---

## Sommaire « Transactions sur titres »

---

Ce sommaire récapitule les achats, les encaissements et les dispositions de titres ayant été effectués dans votre compte non enregistré durant la période.

Sur ce sommaire, contrairement au T5008 / Relevé 18, les montants des transactions incluent les frais et commissions que vous avez payés.

---

## Feuillet T3 (fédéral) / Relevé 16 (Québec) – « État des revenus de fiducie » et sommaire

---

Si vous êtes détenteur de parts de fiducie, vous recevrez l'information fiscale sur un feuillet T3 / Relevé 16 (excluant les fonds mutuels\*). Un « Sommaire de l'état des revenus de fiducie » détaillant l'information qui figure sur le feuillet sera inclus dans le même envoi.

\* Si vous avez des parts de fonds mutuels constitués en fiducie, la société qui gère ces fonds émettra les renseignements relatifs à votre placement sous forme d'un feuillet T3 / Relevé 16. À noter que certains fonds mutuels peuvent être constitués en société. Si tel est le cas, chaque société de fonds vous fera parvenir l'information fiscale par l'entremise d'un feuillet T5 / Relevé 3.

---

## Feuillet T5013 (fédéral) / Relevé 15 (Québec) – « État des revenus d'une société de personnes »

---

Si vous détenez des parts de société en commandite (ou de personnes), vous recevrez l'information fiscale sur un feuillet T5013 / Relevé 15.

### **Avis aux détenteurs de parts de fiducie ou de société en commandite**

Veillez noter que les fiducies (T3 / Relevé 16) et les sociétés en commandite (T5013 / Relevé 15) ont jusqu'au 31 mars de l'année suivant la distribution pour vous transmettre l'information fiscale. Vous pourriez recevoir ces feuillets en différents envois selon la disponibilité de l'information publiée par les tierces parties.

Lors du premier envoi des feuillets T3 / Relevés 16, un « Sommaire des parts de fiducie à venir » pourrait vous être transmis. Ce sommaire indiquera la liste des fiducies pour lesquelles les émetteurs n'ont pas encore communiqué l'information fiscale nécessaire à la production des feuillets fiscaux et pour lesquelles un feuillet sera expédié ultérieurement.

---

## Comptes enregistrés

---

### **Feuillets T4RSP et T4RIF (fédéral) et Relevé 2 (Québec) – Retrait REER, FERR, FRV, FRRRI ou CRI**

Si vous avez fait un retrait de votre compte REER, FERR, FRV, FRRRI ou CRI au cours de l'année 2020, vous recevrez un feuillet T4RSP ou T4RIF, selon le cas, ainsi qu'un Relevé 2, indiquant le montant retiré et l'impôt retenu à la source.

### **Feuillet T4A (fédéral) / Relevé 1 (Québec) – Paiement tiré d'un REEI ou retrait d'un REEE**

Si un paiement est tiré d'un REEI (régime enregistré d'épargne-invalidité) ou si vous avez retiré des revenus accumulés ou des subventions d'un REEE, un feuillet T4A / Relevé 1 sera émis au nom du bénéficiaire du régime. Les retraits de capital d'un REEE ne sont pas assujettis à l'impôt.

### **Feuillet de cotisation REER**

Si vous n'avez pas demandé de déduction fiscale pour 2019 relativement aux cotisations REER effectuées durant les soixante premiers jours de 2020, vous pouvez le faire pour l'année d'imposition 2020. De la même façon, toute cotisation REER effectuée durant les soixante premiers jours de 2021 peut faire l'objet d'une déduction pour l'année d'imposition 2020 ou pour l'année d'imposition 2021. Afin que vous puissiez demander une déduction pour l'année de votre choix, nous envoyons les reçus relatifs aux cotisations effectuées durant les soixante premiers jours de l'année, et ce, une fois à la fin janvier et de façon hebdomadaire en février. Toutefois, les reçus concernant les cotisations faites durant les dix autres mois ne sont émis qu'en janvier de l'année suivante.

---

## Divers

---

### **Obligations à rendement réel (ORR) détenues dans les comptes non enregistrés**

Si vous détenez ce type d'obligation, rendez-vous à [fbngp.ca/orr](https://fbngp.ca/orr) pour plus de détails.

### **Feuillet NR4 (fédéral) – « État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada »**

Les non-résidents canadiens recevront un feuillet NR4 faisant état des revenus de placements bruts, de l'impôt retenu à la source (s'il y a lieu), ainsi que des retraits effectués de comptes enregistrés.

Voici un tableau sommaire des différents feuillets ou formulaires canadiens potentiellement requis pour la préparation de votre déclaration de revenus. Veuillez noter que l'émission de ces documents reflète les transactions et les revenus comptabilisés au cours de l'année et que certains feuillets pourraient ne pas s'appliquer à votre situation. Avant de soumettre votre déclaration, nous vous prions de bien vouloir vous assurer que vous avez reçu l'ensemble de vos feuillets afin d'éviter de devoir produire une déclaration de revenus modifiée.

	Type de revenu / frais	Feuille / Relevé	Date limite d'envoi <sup>1</sup>	Reçu
<b>Non enregistré</b>	Dividendes, intérêts, revenus étrangers	T5 / Relevé 3	1 <sup>er</sup> mars 2021	<input type="checkbox"/>
	Dividendes, intérêts reçus et payés, revenus étrangers et frais	Sommaire « Revenus de placements »	1 <sup>er</sup> mars 2021 <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>
	Gains et pertes réalisés	T5008 / Relevé 18 et sommaire « Transactions sur titres »	1 <sup>er</sup> mars 2021	<input type="checkbox"/>
	Revenus sur coupons détachés	Sommaire « Intérêts et gains (pertes) en capital à déclarer (aux fins de l'impôt) »	1 <sup>er</sup> mars 2021 <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>
	Distributions d'une fiducie <sup>2</sup>	T3 / Relevé 16 et « Sommaire de l'état des revenus de fiducie »	31 mars 2021	<input type="checkbox"/>
	Société en commandite	T5013 / Relevé 15	31 mars 2021	<input type="checkbox"/>
<b>Enregistré</b>	Retrait d'un régime enregistré		1 <sup>er</sup> mars 2021	<input type="checkbox"/>
	> REER	T4RSP / Relevé 2		
	> FERR / FRV / FRRI	T4RIF / Relevé 2		
	> REEE / REEI	T4A / Relevé 1		

1 Date prescrite par le gouvernement.

2 Tel qu'indiqué préalablement, un sommaire personnalisé vous permet de vous assurer d'avoir reçu l'ensemble de vos feuillets.

3 Ce sommaire n'est pas prescrit par le gouvernement, mais la Financière Banque Nationale s'engage à l'émettre à la date spécifiée si requis.

<b>Cotisations REER</b>	60 premiers jours 2020	Vous devriez l'avoir reçu en mars 2020.	<input type="checkbox"/>
	Reste de l'année 2020	Vous devriez le recevoir en janvier 2021.	<input type="checkbox"/>
	60 premiers jours 2021	Vous devriez le recevoir en mars 2021.	<input type="checkbox"/>

Nous gérons les placements  
les plus importants au monde :  
les vôtres!

[fbngp.ca](http://fbngp.ca)

**FCPE**  
Fonds canadiens de protection des épargnants  
M E M B R E



25587-201 (2020/12)

**Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP)** est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : NA).

L'information, les renseignements et les données fournis dans le présent document, y compris ceux fournis par des tiers, sont considérés exacts au moment de leur impression et ont été obtenus de sources que nous avons jugées fiables. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Ces informations, renseignements et données vous sont fournis à titre informatif uniquement. Aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de cette information, de ces renseignements et de ces données. Le présent document a pour but de fournir de l'information d'ordre général et ne doit en aucun cas être considéré comme offrant des conseils en matière de placement, des conseils financiers, fiscaux, comptables ou juridiques.

© 2020 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés.  
Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

 **FINANCIÈRE  
BANQUE NATIONALE**  
GESTION DE PATRIMOINE